

S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

Sommaire

Numéro cent !	1
Inscription sur les listes électorales	1
Journée citoyenne	1
Balayeuse intercommunale	1
Le clin d'œil alsacien	1
PLUI	2
Délibérations du Conseil Municipal du 7 février 2019	2
Amateurs de la Gaule Meyenheim (AGM)	3
Point Numérique	3
Calendrier des manifestations	4

Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi et vendredi
8h30-12h00 / 13h -17h30
Mardi et jeudi
8h30 - 12h00

Tél : 03 89 81 02 40



Numéro cent !

Nous vous souhaitons bonne lecture de **ce bulletin communal qui fête sa centième édition**. Au fil des années il a évolué dans sa présentation, en y intégrant des photos et en passant à la couleur en 2011. Rédigé par les élus, le contenu est resté inchangé : délibérations du Conseil Municipal et de la Communauté de Communes, état civil, démarches administratives mais également de nombreuses informations relatives aux associations et à la vie du village. Nous sommes bien entendu à votre écoute pour le compléter avec de nouvelles propositions.

100

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur la liste électorale pour les élections Européennes du 26 mai prochain devra se faire **impérativement avant fin mars** : soit par Internet, soit en mairie en vous munissant d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

100

Journée citoyenne

Cet engagement citoyen qui permet à chacun de donner de son temps et de ses aptitudes pour son village est reconduit le **18 mai 2019**. Le comité de pilotage se réunira dans les prochains temps.

Il est également ouvert aux non membres du conseil municipal. Les personnes qui voudraient s'engager plus fortement dans cette manifestation sont priées de se signaler à la mairie avant le 08 mars. Une invitation suivra. Une réunion préparatoire permettant de recenser les moyens humains et de définir les modalités pratiques de ce rendez-vous sera également programmée pour tous les volontaires. Comme l'an dernier un courrier avec un talon réponse sera diffusé dans les boîtes aux lettres avant la réunion préparatoire.

100

Balayeuse intercommunale

La balayeuse intercommunale sera présente dans notre village le **mardi 26 février à partir de 7h30** pour un balayage de toutes les rues. Comme toujours, afin d'améliorer l'efficacité de cette intervention, il serait souhaitable de **nettoyer vos trottoirs et désherber vos caniveaux et abords des propriétés**.

Vous avez la possibilité de **laisser les tas (balayés la veille) dans le caniveau, ils seront retirés par la balayeuse**. Nous vous remercions par avance de **ne pas garer vos voitures dans la rue**.

100

Le clin d'œil alsacien

Hopla schoweder ebis zu meggera !

Hopla, de nouveau quelque chose pour rouspéter !



n° 100

Janvier
2019

PLUI

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin (CCCHR) poursuit l'élaboration de son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Dans le cadre de la concertation avec les habitants du territoire, nous **vous informons que de nouveaux éléments sont à présents librement consultables dans l'ensemble des communes de la CCCHR, au siège de la CCCHR, ainsi que sur le site internet de la CCCHR.** Il s'agit notamment du règlement écrit, des différents documents graphiques, ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles par commune et thématiques (trames vertes et bleues et paysage naturel, agricole) composant le PLUi. Par ailleurs, une réunion publique sera organisée le **vendredi 29 mars 2019 à 19h à l'Espace des Trois Cœurs (Salle Multisports) de Réguisheim** afin d'échanger avec vous au sujet de ce projet de territoire, recueillir vos remarques et répondre à vos questions le cas échéant.



Délibérations du Conseil Municipal du 7 février 2019



1. Vente de terrain

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'acquisition de la parcelle n° 184/24 sise rue de Réguisheim de M. RAKOTONDRAMANANA Andry.

Par délibération du 25 février 2013, le prix de vente a été fixé à 13 500 € l'are.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de la vente du terrain communal, d'une superficie de 6 ares 62 cadastré section 28 parcelle n° 184/24, à M. RAKOTONDRAMANANA Andry domicilié 7 Grand' rue 68320 JEBSHEIM, au prix de 89 370 €,
- autorise le Maire à signer l'acte notarial afférent.

2. Bilan de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2018 de la salle polyvalente.

Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Dont dépenses d'amortissement	Investissement
2017	40 400,79 €	63 240,17 €	23 987,68 €	116 696,54 €
2018	51 543,19 €	60 211,89 €	24 135,28 €	738,00 €

Investissement 2018 : Eclairage 738,00 €

Les travaux en cours sont évoqués :

- réparation ou remplacement du portique suite à un sinistre, dossier en cours auprès de l'assurance,
- l'entreprise SINGER a été contactée au sujet du mauvais état des tracés de jeux.

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- traitement des courants d'air de la zone d'entrée (remplacement des portes, installation d'un rideau au niveau de la mezzanine),
- aménagement de l'extérieur : dans un premier temps, un devis sera demandé pour la mise en place du réseau d'assainissement.

- A moyen terme, le remplacement de la toiture devra être envisagé en raison d'infiltrations en cas d'épisodes neigeux.

Madame le Maire remercie les adjoints pour leur investissement permettant le bon fonctionnement de la salle polyvalente.

3. ONF

A) Etat d'Assiette 2020

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un « état d'assiette des coupes » qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles forestières à marteler dans les groupes de régénération.

La proposition « d'état d'assiette des coupes » pour l'année 2020 concerne la parcelle 18a d'une surface de 1 hectare 87.

Après délibération le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette 2020.

B) Programme des travaux d'exploitation – Etat de prévision des coupes

Le Conseil Municipal a pris connaissance du programme des travaux d'exploitation 2019 et de l'état de prévision des coupes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les travaux patrimoniaux 2019 pour un montant de 1 513,00 HT, et d'approuver les honoraires d'assistant technique à donneur d'ordre pour un montant de 143,91€ HT présentés par l'ONF en forêt communale de Meyenheim ;
- d'approuver l'état prévisionnel des coupes chablis et bois non façonné pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes de 540 € pour un volume de 30 m3 ;
- de déléguer le Maire pour les signer et pour approuver par voie de convention ou de devis leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal.

Les crédits correspondants à ces programmes, soit :

- 1 513,00 HT (1 664,30 € TTC) pour les travaux patrimoniaux,
- 143,91€ HT (172,692 € TTC) pour les honoraires d'assistant technique, seront inscrits au budget primitif 2019.

4. Assurance statutaire : groupement de commande

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant tout ou partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité.
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 4 ans et être gérées sous le régime de la capitalisation.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Décide de charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

5. GAS

Par délibération en date du 01 octobre 2009, la commune de Meyenheim avait adhéré au Groupement d'action sociale du Haut-Rhin.

Pour l'année 2019, le montant des cotisations à verser au Groupement s'établit comme suit :

- un des huit membres du personnel communal est adhérent actif ;
- la cotisation de la collectivité s'élève à 85 € par agent.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de verser au Groupement d'Action Sociale la cotisation de 85 € pour l'adhésion de l'agent concerné.

Les crédits seront inscrits au budget 2019.

6. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance du permis pour la construction d'une maison individuelle sise 7 rue de Réguisheim déposé par Mme BANNWARTH Elodie,



Amateurs de la Gaule Meyenheim (AGM)

Pour 80 €, Les AGM vous proposent de louer à la ½ journée la salle ou le préau de l'Étang de l'Illfeld – Allmend pour un verre du souvenir ou d'autres apéros. Possibilité de vous approvisionner en boissons auprès de l'association.

Renseignements :

Jean-Martin MARTY - 06 30 52 70 69

Point Numérique

Depuis le 5 février 2019, un Point Numérique est disponible à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller.

Munissez-vous des pièces justificatives nécessaires, de votre identifiant et votre mot de passe "France Connect" et pour toute demande de permis apportez une photo d'identité qui respecte la norme réglementaire. La sous-préfecture de Thann-Guebwiller vous accompagne alors dans vos démarches.

Horaires d'ouverture du Point Numérique :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 (attention, horaire modifiable en période estivale)

24h/24 depuis chez vous,

A toute heure, vous pouvez effectuer vos démarches administratives en ligne : demande de permis de conduire, immatriculation ou pré-demande de titre d'identité...

Simplifiez vos démarches grâce à FranceConnect

Le site <https://franceconnect.gouv.fr/> vous permet de vous connecter en un seul geste aux services publics suivants : Impots.gouv.fr, Ameli.fr, La Poste ou Mobile Connect et moi.

Ainsi, plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.

Immatriculation

Les demandes d'immatriculation doivent être réalisées par Internet ou par des professionnels habilités (garage, concessionnaire...).

Sur le site <https://siv.interieur.gouv.fr> vous pouvez :

- déclarer la vente de votre véhicule ;
- changer de titulaire (achat d'un véhicule d'occasion)
- modifier votre adresse (changement de domicile) ;
- refaire votre certificat d'immatriculation (duplicata suite à une perte ou un vol, titre détérioré...)
- immatriculer un véhicule venant de l'étranger,
- poser une question (rubrique : je souhaite faire une autre demande),
- ou obtenir un certificat de situation administrative (non-gage).

Permis de conduire

Les demandes de permis de conduire se font uniquement par voie dématérialisée sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez :

- vous inscrire au permis de conduire (réussite à l'examen ou extension de catégorie),
- demander un permis de conduire (perte, vol, détérioration, d'expiration de la durée de validité, changement d'état-civil, réussite à l'examen, annulation ou invalidation,
- valider un diplôme professionnel ou convertir un brevet militaire,
- connaître votre solde de points ou demander un permis de conduire international,

Sur <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

vous pouvez prendre rendez vous pour :

- passer en commission médicale,
- échanger un permis de conduire étranger ...

Rappel : passeports et cartes nationales d'identité sont à demander auprès d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil dont la liste figure sur le site Internet : www.haut-rhin.gouv.fr

Pour gagner du temps remplissez une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>

Calendrier des manifestations

	<p>Le Football Club de Meyenheim vous invite à participer nombreux à ses différents lotos samedi 02 Mars à 20h et dimanche 03 Mars à 14h, puis le samedi 06 Avril à 20h et dimanche 07 Avril à 14h.</p> <p>Renseignements et inscriptions : DANY LOCATION - 06 62 18 18 72 ou Christian BOOG - 03 89 26 48 17</p>
	<p>Ligue contre le cancer La quête, organisée par le Comité Départemental de la Ligue Nationale de Lutte contre le Cancer, aura lieu du 18 au 24 mars. Nous vous remercions par avance pour votre générosité et l'accueil chaleureux que vous réserverez à nos quêteuses qui se mobilisent pour cette cause qui nous concerne malheureusement tous.</p>
<div style="text-align: center;">  </div>	
	<p>L'Amicale des donneurs de sang vous invite à sa collecte lundi 08 avril de 16 heures 30 à 19 heures à l'espace 3 cœurs de Réguisheim.</p> <p>Renseignements : Charles HEGY 03 89 81 70 95</p>
	<p>Les Amateurs de la Gaule Meyenheim vous invitent à participer le lundi 22 Avril (lundi de Pâques) à son repas Carpes Frites, ouvert au public, sur réservation (nombre de places limité).</p> <p>Réservations : Gilbert Lehmann : 06 78 98 52 17 ou Christian Vonthron : 06 86 00 40 75</p>